

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux
le 12 décembre 2022
le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Danielle LESPINASSE, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK,

Absents excusés : François KLERE procuration à Denis JAECK, Roland PIDOUX procuration à Isabelle MONTETAGAUD, Emmanuelle LEROYER, Christelle LEZOURET

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Corinne DESHAYES a été élue secrétaire de séance

Objet : Attribution de subventions aux Associations exercice 2022.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Bélayoise dans leurs actions

Associations	Montants attribués
Association parents d'élèves ABC	50.00 €
Coopérative scolaire d'Anglars Juillac	20.00 €
AFP	400.00 €
Sapeurs pompiers	50.00 €
Causse Toujours Cie	300.00 €
Vivre à Bélaye	300.00 €
Pierres vivantes	300.00 €
Rencontres de Violoncelle	300.00 €
FSE collègue Prayssac	0.00 €
Comité des Fêtes	300.00 €
Association de chasse	300.00 €
Total	2 320.00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité,

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jacques BAIJOT